



**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT N° 1870-01**

---

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 février 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement n° 1870-01 intitulé :  
**« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme afin d'introduire la politique du vivre-ensemble et d'adapter les objectifs et stratégies d'aménagement en lien avec celle-ci »**
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 16 mars 2026 à 18 h, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville situé au 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le [projet de règlement n° 1870-01](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca) peut être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

**Résumé du règlement n° 1870-01**

Dans le cadre du processus de révision du plan d'urbanisme il a été omis de faire référence à la politique du vivre-ensemble qui constitue un document d'importance par son impact sur les choix de certaines orientations et certains objectifs d'aménagement.

Le règlement n° 1870-01 a donc pour objet d'introduire la politique du vivre-ensemble et d'adapter certains objectifs et certaines stratégies d'aménagement en concordance avec le contenu de cette politique.

**Service de l'aménagement du territoire  
29 janvier 2026**

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez communiquer avec :

- le Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- le Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 26 février 2026.

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)